

**Bureau du 30 janvier 2006**

**Décision n° B-2006-3946**

objet : **Mandat spécial accordé à madame la vice-présidente Mireille Elmalan pour une mission au Liban**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 19 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la coopération décentralisée et conformément à la délibération du Conseil n° 2005-3066 acceptant la poursuite de la coopération avec le Liban, il est proposé que madame Mireille Elmalan, vice-présidente déléguée à l'eau se rende en mission au Liban afin de finaliser le renouvellement des conventions de coopération dont l'objectif principal est l'appui méthodologique et l'assistance technique de la Communauté urbaine pour le renforcement des capacités des établissements publics des eaux de ce pays.

Cette mission se déroulera du 27 janvier au 4 février 2006.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial à l'élue concernée ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Accorde** un mandat spécial à madame la vice-présidente Mireille Elmalan pour une mission au Liban du 27 janvier au 4 février 2006 dans le cadre de la coopération décentralisée établie avec ce pays.

**2° - Les frais** engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,